

Cahier des Charges

Pouvoir adjudicateur :

Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Corse

Représentant du pouvoir adjudicateur :

Monsieur le Président de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Corse

Objet de la consultation

PRESTATION DE FORMATION

Lot 19 : Domaine de formation : Esthétique

**Formation : Réglementation liée à l'utilisation des appareils de bronzage
Corse**

Date de publication

L'avis a été publié le 27 janvier 2012

Remise des offres

Date limite de réception : le mardi 14 février 2012 à 16 heures

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE – LOT 19

Dans le cadre de la formation continue des actifs de l'Artisanat de Corse du Sud, la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Corse en collaboration avec les organisations Professionnelles de l'Artisanat a pour objectif de former les artisans et leurs salariés à la réglementation liée à l'utilisation des appareils de bronzage .

Personnes concernées :

Esthéticienne

Nombre de jours : 1 jour

Nombre d'heures : 7 heures par jour soit 7 heures pour 1 jour

ARTICLE 2 : MISSION DU PRESTATAIRE

Le prestataire devra mettre en œuvre des formations qui s'exécutent sur la base suivante:

Sensibiliser et former aux principes de l'utilisation des appareils de bronzage en esthétique

ARTICLE 3 : DESCRIPTION PEDAGOGIQUE

Le programme de formation devra comprendre les chapitres suivant :

- Etude physique des U.V
- Les effets biologiques immédiats et retardés des U.V sur la peau
- Notion de Capital soleil Les phototypes
- Les effets accidentels des UV sur la peau
- Les effets de la surexposition solaire sur les yeux
- Règles générales de photo-protection

Validation de la formation : attestation de stage délivrée aux participants